



Appel à projets  
« Prévention et lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes »

Dans le cadre de la “Dotation d’Action Territoriale”  
Sur la ville de Saint-Quentin





## SOMMAIRE

### Table des matières

1	Contexte	3
1.1	Présentation de la DAT	3
1.2	Objectifs de l'Appel à manifestation d'intérêt	4
1.3	Périmètre géographique	4
1.4	Le financement des projets	4
2	Critères d'éligibilité à l'AMI	5
2.1	Les critères de recevabilité	5
2.2	Critères préalables à l'examen des projets	5
2.3	Critères de sélection	5
3	Modalités de réponse à l'AMI	6
3.1	La fiche-projet de candidature	6
3.2	Modalités pratiques	6
3.3	Contacts	6
3.4	Procédure et calendrier	7
4	ANNEXE 1 : Dossier de candidature	8
	Fiche-projet à renseigner pour soumettre un projet dans le cadre de la Dotation d'Action Territoriale	8
5	ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d'action prioritaires	12



# 1 Contexte

## 1.1 Présentation de la DAT

L'association SQBB-JSC, souhaite accompagner le développement de projets ayant un impact fort en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes saint-quentinois.

Son engagement sociétal est un aspect important de sa mission et de son rôle dans la communauté. En effet, en plus de se concentrer sur la performance sportive, un club sportif peut jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de vie des gens et dans le développement social et économique de son territoire.

Le club utilise son influence pour promouvoir des valeurs positives telles que l'inclusion, la diversité et l'égalité. Il travaille à éliminer les barrières et à créer des opportunités pour tous les membres de la communauté, quel que soit leur âge, leur sexe, leur race ou leur origine ethnique.

C'est une partie importante de leur responsabilité envers la communauté. En travaillant à améliorer la vie des gens, à stimuler l'économie locale et à promouvoir des valeurs positives, SQBB-JSC peut jouer un rôle clé dans la construction d'une communauté forte et prospère.

Dans ce cadre, elle expérimente depuis septembre 2022, avec le soutien méthodologique de l'Institut Break Poverty, un projet de mécénat social : « la Dotation d'Action Territoriale » (DAT).

Le projet de DAT repose sur les vertus des alliances territoriales entre entreprises, pouvoirs publics et associations. Les entreprises locales sont mobilisées pour contribuer au financement de projets associatifs locaux, sur une durée de trois ans.

La Ville de Saint-Quentin est partie prenante de cette démarche.

Les axes d'interventions sont les suivants :

- Le soutien à l'enfance et à la parentalité : Favoriser l'éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge via le développement de lieux d'accueil dans les quartiers prioritaires, la mise en place d'ateliers de développement de l'éveil et du langage, etc.
- La prévention du décrochage scolaire : Offrir l'accompagnement nécessaire à chaque enfant grandissant dans un milieu défavorisé, pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité.
- L'insertion professionnelle des jeunes : Permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau, etc.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Encourager le mécénat social des entreprises en proposant un dispositif « clé en main » qui facilite leur engagement
- Faire changer d'échelle les projets associatifs les plus impactants du territoire sur les thématiques susmentionnées.
- Contribuer au développement des acteurs associatifs grâce à de nouveaux partenariats et à la diversification de leurs sources de financement

Plus d'infos sur [www.dat-france.org](http://www.dat-france.org)



## 1.2 Objectifs de l'Appel à manifestation d'intérêt

La DAT portée par le SQBB-JSC à Saint-Quentin doit permettre de soutenir le changement d'échelle et/ou le renforcement qualitatif de projets à fort impact sur les 3 problématiques suivantes :

- Le soutien à l'enfance et à la parentalité
- La prévention et la lutte contre décrochage scolaire
- L'accès au premier emploi et l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés

Les candidatures doivent en particulier porter sur un ou plusieurs axes prioritaires suivants<sup>1</sup> issus du diagnostic territorial réalisé entre septembre et décembre 2022 :

- ❖ Le soutien à l'enfance et à la parentalité :
  - Aider les parents isolés en difficultés éducatives avec leurs jeunes enfants.
  - Permettre un accès aux services et aux informations à tous
  - Précarité alimentaire
  - Développer des modes de garde adaptés aux familles précaires
- ❖ La prévention et la lutte contre décrochage scolaire :
  - Prévenir le décrochage scolaire à tous les niveaux
  - Repérage précoce des difficultés
  - Lutter contre l'augmentation de la part d'étudiant précaire
  - Offrir un soutien scolaire abordable pour les collégiens et lycéens
- ❖ L'accès au premier emploi et l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés :
  - Développer l'employabilité des jeunes non ou peu diplômés
  - Lutter contre les difficultés de mobilité
  - Mobiliser les jeunes éloignés du milieu professionnel ou prévenir l'éloignement

## 1.3 Périmètre géographique

Les projets financés doivent se situer dans la Ville de Saint-Quentin. Ils doivent cibler des jeunes en difficultés de ce territoire ou issus d'un milieu défavorisé, notamment dans les quartiers politiques de la ville, sans s'y restreindre.

## 1.4 Le financement des projets

Le présent AMI doit permettre de présélectionner entre 6 et 10 projets en vue d'être présentés, par la suite, aux entreprises locales dans le cadre d'une levée de fonds.

Ainsi, les candidatures présélectionnées seront bénéficiaires d'une campagne de levée de fonds opérée par le SQBB-JSC, avec l'appui de la Ville de Saint-Quentin, auprès d'entreprises locales.

Les fonds levés, dans le cadre de la DAT pour une association, peuvent financer des dépenses d'investissement comme des dépenses de fonctionnement.

---

<sup>1</sup> Ces axes prioritaires sont développés en annexe 2.



Les associations retenues seront prêtes à prendre part à l'effort de communication et de promotion de leurs projets.

Le principe et le montant de la contribution financière aux projets relèvent du libre choix des entreprises. Par conséquent, la présélection ne garantit aucunement à ce stade un soutien financier.

Pour information, au regard des retours d'expérience d'autres territoires ayant mis en place une DAT, le montant levé par projet peut atteindre jusqu'à 30 000€ par an.

## 2 Critères d'éligibilité à l'AMI

### 2.1 Les critères de recevabilité

L'AMI est ouvert à toute structure éligible au mécénat d'entreprise conformément à la loi, à savoir des organismes à but non lucratif, ayant une gestion désintéressée et ne bénéficiant pas à un cercle restreint de personnes.

### 2.2 Critères préalables à l'examen des projets

1 - Complétude des dossiers ;

2 - Réception des dossiers dans les délais impartis et sous forme dématérialisée (par mail, à l'adresse suivante : [dat@sqbb-jsc.fr](mailto:dat@sqbb-jsc.fr) et [sqbb.jsc@gmail.com](mailto:sqbb.jsc@gmail.com))

### 2.3 Critères de sélection

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets :

- Pertinence du projet (par rapport aux besoins prioritaires mis en avant dans le cadre de la phase de diagnostic de la DAT)
- Impact avéré du projet (capacité du porteur à prouver les effets positifs de son action sur les bénéficiaires ciblés)
- Capacité de changement d'échelle de l'action
- Complémentarité par rapport à l'existant
- La capacité à travailler en partenariat, via un ancrage local déjà existant ou à construire avec les acteurs locaux
- La capacité des projets à être rapidement opérationnel

### 2.4 Engagement des candidats retenus

Les candidatures retenues dans le cadre du présent AMI seront invitées à apporter tous les éléments complémentaires nécessaires pour pouvoir prétendre à bénéficier de la campagne de levée de fonds. Une phase de dialogue et d'échange avec le SQBB-JSC sera engagée, sur besoins, pour pouvoir apporter toutes ces précisions.



### 3 Modalités de réponse à l'AMI

#### 3.1 La fiche-projet de candidature

La candidature à l'AMI requiert la complétude et le dépôt d'un dossier de candidature présentant l'organisation et un ou plusieurs projets spécifiques, répondant aux axes prioritaires tels que mentionnés de manière synthétique en annexe 2. A titre d'information, le rapport complet de diagnostic est consultable à la demande.

##### Fiche projet de candidature et pièces supplémentaires :

Afin de répondre à l'AMI, il convient, pour toute structure, d'utiliser le dossier de candidature disponible en annexe 1.

Le dossier de candidature est composé d'une partie générale de présentation de la structure et d'une partie spécifique propre au projet.

Dans le cas de dépôt de plusieurs projets, il convient de retourner :

- une seule fiche projet « partie générale » pour l'ensemble des actions,
- un exemplaire de la « partie propre au projet » pour chacune des actions proposées.

Les porteurs de projets pourront s'associer et proposer une réponse commune.

La structure porteuse joindra en outre, à l'appui de son projet, les documents listés ci-dessous :

- le dernier rapport d'activité de l'association tel qu'approuvé par le conseil d'administration;
- tout document présentant le projet présenté, s'il s'agit d'une poursuite ou approfondissement (plaquette, bilan...).

#### 3.2 Modalités pratiques

Les dossiers de candidature et fiches projet de candidature dûment complétées devront être transmises au SQBB-JSC3 au plus tard le 15 mai, date de clôture de l'AMI.

Ils seront envoyés sous format dématérialisé par mail, à l'adresse suivante : [dat@sqbb-jsc.fr](mailto:dat@sqbb-jsc.fr) et [sqbb.jsc@gmail.com](mailto:sqbb.jsc@gmail.com)

Les dossiers feront l'objet d'un examen technique. Le SQBB-JSC se réserve la possibilité de demander des précisions aux opérateurs et/ou toute pièce complémentaire utile à l'analyse du projet.

Les projets seront classés au regard des critères énoncés ci-dessus. Ces projets seront retenus après validation du Comité de Pilotage, organe de gouvernance de la démarche DAT, composé de représentants : du SQBB-JSC, de la ville de Saint-Quentin, de réseaux d'entreprises et d'acteur locaux impliqué dans la lutte contre la pauvreté des jeunes.

#### 3.3 Contacts

Vous pouvez demander des précisions et poser vos questions sur cet AMI sur la boîte de messagerie de : [dat@sqbb-jsc.fr](mailto:dat@sqbb-jsc.fr) et [sqbb.jsc@gmail.com](mailto:sqbb.jsc@gmail.com)



### 3.4 Procédure et calendrier

L'AMI est ouvert jusqu'au 15 mai minuit.

La sélection sera réalisée entre le 22 mai et le 10 juin 2023, date à laquelle le COPIL sélectionnera les dossiers retenus. Les organisations candidates pourront être invitées à apporter des précisions quant à certains aspects de leur dossier de candidature en amont de la décision de sélection.

La campagne de levée de fonds débutera dès les projets sélectionnés. Un événement de mobilisation des entreprises du territoire sera organisé par le SQBB-JSC, en lien avec la Ville de Saint-Quentin et avec la participation des associations, pour présenter les projets sélectionnés dans le cadre de Dotation d'Action Territoriale. La phase de levée de fonds dure en moyenne de 4 à 6 mois.



#### 4 ANNEXE 1 : Dossier de candidature

Fiche-projet à renseigner pour soumettre un projet dans le cadre de la Dotation d'Action Territoriale

DATE LIMITE POUR RENVOYER CE DOCUMENT : 15 MAI 2023

INTERLOCUTEUR A CONTACTER EN CAS DE QUESTION : NICOLAS GIBBE [dat@sqbb-jsc.fr](mailto:dat@sqbb-jsc.fr) et [sqbb.jsc@gmail.com](mailto:sqbb.jsc@gmail.com)

NOM DE L'ASSOCIATION :  
NOM DU PROJET :  
CONTACT (NOM, FONCTION, MAIL, TELEPHONE) :

#### 1°) Informations générales sur l'association et le projet porté<sup>2</sup>

Mission de l'association : veuillez décrire ici le besoin social auquel répond l'association et plus particulièrement celui du projet présenté si pertinent

A compléter

Exemple : L'association vise l'éveil culturel des jeunes en proposant un mode de garde complet mêlant accueil, soutien scolaire et activités autour de la pratique artistique pour les 6-11 ans via des tarifs adaptés aux revenus des personnes.

Activité : veuillez décrire ici plus concrètement les actions mises en place pour mener à bien votre mission, et plus particulièrement celles du projet présenté si pertinent

A compléter

Exemple : En pratique, les employés vont chercher les enfants après l'école, organisent un goûter partagé, les aident à faire leurs devoirs pendant 30 minutes puis organisent un atelier artistique qui dure de 45 minutes à 1 heure. Les intervenants sont toujours un artiste professionnel accompagné par un animateur de l'association qui assure la pédagogie. La fin de l'atelier artistique se fait vers 18h30 mais les enfants peuvent être gardés jusqu'à 19h30.

<sup>2</sup> Cette première partie n'est pas à renseigner par les associations nationales souhaitant essaimer sur le territoire, ces informations étant déjà disponibles au sein du répertoire national fourni par Break Poverty Foundation.





Public visé : veuillez décrire le public et préciser, si pertinent, ses caractéristiques : le genre, les tranches d'âge, les spécificités liées à une problématique (NEET, handicap éventuel, etc.), le territoire (jeunes de QPV ou d'un quartier particulier)

A compléter

Exemple : Le public visé est constitué d'enfants de 6 à 11 ans. Le projet est mis en place à Bellevue, QPV le plus peuplé de Nantes mais les bénéficiaires viennent de milieux assez mixtes. On peut noter tout de même qu'en cas de liste d'attente la priorité est donnée aux enfants de parents en difficulté et que 85% des familles appartiennent aux deux déciles les plus bas de la grille de tarif de l'association.

- 29% des familles ont un revenu de moins de 2 000 euros (ce pourcentage est assez hétérogène suivant les horaires d'accueil – jusqu'à 78% les soirs après l'école et 17% pendant les vacances)
- 34% des familles vivent sous le seuil de pauvreté (soit moins de 1 026 euros par mois)
- 20% des enfants vivent dans des foyers monoparentaux

Impact actuel sur le territoire : veuillez résumer vos principaux indicateurs de réalisation et de résultat actuellement sur votre activité et plus particulièrement sur le territoire en question

A compléter

Exemple : Au global, en France, le réseau de l'association touche 2 000 bénéficiaires et a pu mener une mesure d'impact dont les principaux résultats sont les suivants :

Quelques éléments d'impact intéressants sur les enfants :

- Créativité et ouverture culturelle : 86% des parents estiment que l'association permet à leur enfant de développer son imagination et le rend plus créatif
- Confiance en eux, autonomie : 86% des parents estiment que leur enfant a plus confiance en lui ; 78% estiment que leur enfant a une meilleure ouverture sur l'art et la culture
- Empathie et capacité à vivre ensemble : 91% affirment que leur enfant développe plus d'échanges avec les enfants de milieux différents de leur cadre de vie habituel ; 72% qu'ils développent son empathie et ses aptitudes à vivre ensemble grâce à l'association

Quelques éléments d'impact sur les parents :

- Diminution du stress et relation plus sereine : 98% gagnent en sérénité et 92% gèrent mieux leur temps ; 89% ont le sentiment de montrer de l'intérêt pour leur



enfant en adhérant à l'association ; 86% déclarent mieux gérer leur vie professionnelle

- Soutien à la qualité de la relation : 72% ont plus de dialogue avec leur enfant ; 70% favorisent des activités en dehors de la maison ; 69% trouvent des idées de sortie culturelle à faire en famille grâce à l'association ; 67% voient leur stress lié aux devoirs diminuer grâce au suivi organisé par l'association

A Nantes, l'association touche actuellement 150 bénéficiaires.

Budget actuel et ressources humaines : veuillez indiquer de manière sommaire le budget et les moyens humains de votre association.

A compléter

Exemple : Le budget du réseau national de l'association est de 600 000 €. Le budget de l'antenne locale est de 189 000 €. Le détail du budget porte sur l'antenne locale nantaise.

La répartition du budget de l'association à Nantes est la suivante :

- Charges de personnel : 112 000 €
- Loyer et charges : 35 000 €
- Achat d'équipement : 30 000 €
- Autres charges : 12 000 €

L'association est financée de la manière suivante :

- 50 000 € de ressources propres (e.g. cotisations des parents)
- 95 000 € de subventions publiques
- 8 000 € de subventions d'investissement et mécénat
- 36 000 € d'aides à l'embauche

Aujourd'hui l'association a 7 salariés (~5,25 ETP), 39 artistes intervenants extérieurs et 0 bénévoles

## 2) Informations spécifiques sur le projet proposé dans le cadre de la DAT

Objectif DAT : veuillez décrire ce que vous souhaitez mettre en place avec un financement supplémentaire (ex. diversifier les activités, élargir le temps d'accueil, proposer les activités à un public spécifique, développer le suivi et l'évaluation d'impact, augmenter le nombre de bénéficiaires, etc.). Dans la mesure du possible, des objectifs chiffrés seront appréciés.

A compléter



Exemple :

- Accueillir 100 enfants de plus sur cette antenne
- Mener des actions spécifiques à destination des résidents des QPV afin d'augmenter le pourcentage d'enfants accueillis issus de ces quartiers
- Recruter un encadrant pédagogique pour le nombre d'ateliers supplémentaires
- Entreprendre un projet de réaménagement des locaux et du jardin

Impact visé via le projet DAT : veuillez résumer vos principaux objectifs d'impact sur trois ans à travers le projet DAT

A compléter

Exemple : Objectif de passer de 150 bénéficiaires accueillis par an à 250 via une montée en gamme progressive :

- 2019 : 150 bénéficiaires accueillis
- 2020 : 200 bénéficiaires accueillis
- 2021 : 250 bénéficiaires accueillis
- En outre, deux autres objectifs sont fixés :
  - Accentuer la régularité de la fréquentation des enfants (passer d'un taux de fréquentation régulière de 40 à 50%)
  - Augmenter le pourcentage d'enfants bénéficiaires issus de QPV (passer d'un taux d'enfants issus de QPV de 25 à 55%)

Budget DAT : veuillez décrire vos (1) principaux postes de dépenses ; (2) principales ressources pour financer le projet ; (3) le montant des financements demandés dans le cadre de la DAT dans les 3 ans à venir

A compléter

Exemple :

1. Le budget total présenté s'élève à 50 000€ de dépenses supplémentaires sur trois ans, dont 5 000€ sur 2019, 15 000€ 2020 et 30 000€ 2021 détaillés comme l'exemple qui suit :

- En 2019, les efforts seront concentrés sur les actions de sensibilisation à mener au sein des quartiers prioritaires : 5 000€
- En 2020, l'accueil progressif de nouveaux bénéficiaires nécessitera notamment :
  - 1 salarié à 0,5 ETP (Emploi Temps Plein) au moins à partir de septembre afin de pouvoir piloter et développer l'activité : 13 000€ ;



- le financement de travaux d'aménagement du local qui vont permettre d'accueillir les bénéficiaires supplémentaires : 2 000€ ;
  - En 2021, la pleine activité de l'antenne nécessitera notamment :
    - 1 salarié à 0,75 ETP : 20 000€ ;
    - l'achat d'un mini-bus qui permettra d'élargir notre prisme à des enfants de quartiers plus isolés : 10 000€ ;
2. Pour financer ses dépenses, l'association compte faire appel aux financements suivants :
- En 2019 : 2 000€ de DAT/ 3 000€ issus de subventions publiques
  - En 2020 : 10 000€ de DAT/ 5 000€ issus de subventions publiques
  - En 2021 : 20 000€ de DAT/ 10 000€ issus de subventions publiques
3. Au total, les financements demandés dans le cadre de la DAT s'élèvent à 32 000€.

Besoins en matière de mécénat de compétences : veuillez décrire vos besoins éventuels en la matière (ex. parrainage de jeunes, coaching RH, participation à un jury de sélection) et préciser s'il s'agit d'un besoin ponctuel ou structurel

A compléter

L'association peut avoir des besoins ponctuels concernant l'aide aux devoirs des enfants.

## 5 ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d'action prioritaires

### Axe 1 - Soutenir la petite enfance et la parentalité

Besoins sociaux	Types d'actions à cibler (identifier des 1ers projets associatifs)
<u>Besoin 1</u> : Un grand nombre de mères seules en difficultés éducatives avec leurs jeunes enfants (cf CTG)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Former les acteurs du soutien à la parentalité sur le « aller vers »</li><li>• Sensibiliser, former et outiller les professionnels de la petite enfance et travailleurs sociaux au soutien à la parentalité</li></ul>



- Offrir des lieux permettant des échanges entre parents et favorisant le répit familial
- Accompagner les familles de la périnatalité à la post natalité
- Organiser des temps forts parents /enfants

Besoin 2 : Permettre un accès aux services et aux informations à tous (cf CTG)

- Adapter le service aux besoins de la famille
- Accompagner les familles dans les démarches
- Combattre l'isolement parental
- Favoriser et renforcer l'interconnaissance des acteurs
- Sensibiliser les familles précaires : actions permettant de favoriser l'apprentissage du langage et l'enrichissement du vocabulaire

Besoin 3 : Précarité alimentaire

- Lutter contre les évictions budgétaires (fruits et légumes)
- Lier le consommateur local (agriculture urbaine)

Besoin 4 : Modes de garde adaptés aux familles précaires

- Développement de réponses aux besoins spécifiques
- Développer des lieux d'accueil et des modes de garde adaptés aux contraintes des familles les plus vulnérables (horaires décalés, difficulté de mobilité, etc.)

## Axe 2 - Prévenir le décrochage scolaire

Besoins sociaux

Types d'actions à cibler (voire projets associatifs envisagés)

Besoin 1 : Prévenir le décrochage scolaire à tous les niveaux (précoce mais aussi post-bac)

- Créer un campus connecté au sein de la commune
- Développer le partenariat avec les associations de soutien scolaire pour ouvrir au-delà du primaire

Besoin 2 : Repérage précoce des difficultés

- Créer un réseau de vigie dans le milieu sportif particulièrement dans les QPV



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de remobilisation des jeunes en situation de rupture avec l'Ecole (sport, chantiers solidaires, citoyenneté..)</li> </ul>
<u>Besoin 3</u> : Augmentation de la part d'étudiant précaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accès au soin</li> <li>Développement d'épiceries solidaires</li> </ul>
<u>Besoin 4</u> : Soutien scolaire abordable pour les collégiens et lycéens	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des dispositifs de parrainage et de mentorat des jeunes, ouvrir le champ des possibles, lutter contre l'auto-censure</li> <li>Favoriser la découverte des métiers, la connexion avec le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat</li> </ul>

### Axe 3 - Favoriser l'accès au premier emploi

Besoins sociaux	Types d'actions à cibler (voire projets associatifs envisagés)
<u>Besoin 1</u> : Développer l'employabilité des jeunes non ou peu diplômés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les actions sur les soft skills et la confiance en soi</li> <li>Développer le mentorat, le parrainage</li> <li>Stage d'immersion, découverte des métiers, coaching</li> <li>Renforcer l'autonomie des jeunes notamment autour des outils numériques (recherche d'emploi, réalisation de CV...)</li> </ul>
<u>Besoin 2</u> : Difficulté de mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les actions de mobilité premier emploi</li> <li>Lever les freins à la mobilité : mise à disposition de moyens de déplacement peu coûteux (autopartage, locations de vélos ou scooters électriques, garage solidaire)</li> </ul>
<u>Besoin 3</u> : Mobiliser les jeunes éloignés du milieu professionnel ou prévenir l'éloignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de détection et de remobilisation : partenariat avec les acteurs sportifs et associatifs des QPV</li> <li>Renforcer « l'aller vers »</li> </ul>